

DROIT DE GRÈVE



SNUipp-FSU

1. Ai-je le droit de faire grève ?

Oui, bien sûr, c'est un droit que vous soyez stagiaires ou titulaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), que ce soit un jour de classe, un jour de formation, de stage etc.

2. Combien ça va me coûter ?

Une journée de grève entraîne le retrait d'une journée de salaire (1/30ème du salaire), déduite de votre paye 1 ou 2 mois plus tard. Par contre, la journée n'est pas déduite du décompte de votre AGS (ancienneté) et n'a donc **pas** de conséquence sur la carrière (barème du mouvement, changements d'échelon...).

3. Comment faire ?

Selon la règle en vigueur, tout enseignant « devant élèves » doit déclarer son intention de faire grève, au plus tard 48h avant. Des formulaires de déclaration d'intention de grève sont généralement envoyés aux écoles par l'administration avant les journées de grève, sinon vous pouvez envoyer un simple message à votre secrétariat de circonscription via la messagerie académique.

Cependant, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à cette loi de 2008, qu'il a combattue dès sa parution.

4. Quel accueil des élèves ?

Si moins de 25% des enseignants d'une école sont grévistes, les non-grévistes sont tenus d'accueillir tous les autres élèves de l'école selon la loi. Par contre, s'il y a plus de 25% de grévistes (voire 100% et que l'école est fermée), les élèves ne seront pas accueillis à l'école mais les communes organisent un service minimum d'accueil.

Il faut donc en discuter avec vos collègues pour pouvoir dire aux familles si leur enfant sera accueilli ou non à l'école.

5. Comment faire avec les parents ?

Le dialogue est le maître-mot. Il est souvent aisé de faire comprendre aux parents que l'on se met en grève, que l'on va perdre une journée de salaire, pour défendre le service public, les postes, les conditions de travail, dont dépendent directement le bien-être de leur enfant et sa scolarité.

Un modèle de lettre aux parents est généralement envoyé par le SNUipp-FSU, on peut également le trouver sur le site snuipp.fr.

6. Faire grève sert-il encore à quelque chose aujourd'hui ?

Il existe aussi des campagnes de pétition, des rassemblements hors temps scolaire...

Mais, jusqu'à présent, on n'a pas trouvé meilleur moyen que la grève pour obtenir des avancées, changer les choses pour faire prendre conscience de problèmes, pour médiatiser ces questions. On n'a pas l'assurance que ça fonctionnera mais on est sûr d'une chose, si personne ne bouge, rien ne changera.

Pour ne pas rester isolé-e, seule l'action collective peut faire évoluer les choses. Se mettre en grève, c'est se « libérer » du travail pour se mobiliser.



ET DANS LA RUE !